LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Secours à porter dans la Vendée.

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil général permanent du département de l'Aube;

Séance publique du 1cr. juillet 1793, l'an 2eme. de la République Française.

LES Administrateurs composant le Conseil général permanent du département de l'Aube assemblés au lieu de leur séance, étant informés que pour l'exécution de l'arrêté pris le 28 du mois dernier par les trois Corps administratifs réunis, en présence du citoyen *Fouché*, représentant du peuple à la Convention nationale, les citoyens de la ville de Troyes étoient rassemblés sans armes hors la porte de la ville, ayant à leur tête les commandans et officiers de la Garde nationale; et considérant que la présence du citoyen *Fouché* et des Administrateurs réunis, ne pouvoit qu'exciter le zèle et l'ardeur des citoyens, pour leur faire prendre les armes et voler au secours de leurs frères de la Vendée;

Après avoir entendu le procureur-général-syndic, a arrêté que les membres du directoire du district et du conseil

général de la commune seroient sur-le-champ invités à se joindre à eux, pour prier le citoyen *Fouché* de les accompagner au lieu où les citoyens de cette ville étoient rassemblés.

En conséquence, et d'après toutes lesdites invitations, les Administrateurs, décorés de leurs marques distinctives, et les officiers de la Commune de leurs écharpes, se sont rendus auprès du citoyen *Fouché*, qu'ils ont prié de les accompagner, ce qu'il a bien voulu faire, assisté du citoyen *Pointel*, député extraordinaire de la ville de Nantes; et tous ensemble sont sortis hors la porte de la ville, où ils ont trouvé rangés en bataille, mais sans armes, tous les citoyens composant la Garde nationale, ayant les commandans et officiers à leur tête, lesquels citoyens ont reçu le représentant du peuple aux acclamations de VIVE LA RÉPUBLIQUE! VIVE LA CONVENTION NATIONALE! La compagnie des Canonniers a invité le citoyen *Fouché* de mettre le feu au canon, pour manifester la joie du peuple et le desir d'entendre les invitations qu'on étoit disposé de lui faire.

Le citoyen *Fouché* ayant obtenu du silence, entouré des citoyens des différens bataillons et des Administrateurs et officiers municipaux, a fait part de la mission qu'il avoit à remplir dans le département de l'Aube.

Il a peint avec énergie tous les malheurs auxquels les départemens de l'Ouest sont en proie, par l'effet du fanatisme qui y a amené la guerre civile, et menaceroient ces belles contrées d'une dévastation totale, si les vengeurs de la liberté ne s'armoient pour exterminer les brigands qui les infestent. Enfin, il leur a annoncé que des Administrateurs du département et du district, des officiers municipaux et du

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

tribunal civil, donnoient l'exemple du plus entier dévouement à la chose publique, qu'ils s'étoient fait inscrire pour partir, et que déjà aussi, plusieurs citoyens avoient signé leurs inscriptions dans le sein de la société populaire.

Ce tableau, et les invitations du citoyen *Fouché*, ont imprimé dans le cœur des bons patriotes le plus vif desir de la vengeance; le feu du patriotisme s'est allumé dans leurs veines, et dans peu d'heures plus de trois cents hommes se sont fait inscrire, en jurant de revenir vainqueurs de cette horde de brigands dévastateurs, ou de mourir.

C'est parmi cette classe de citoyens, que le riche insolent déprise, mais que le véritable républicain estime; parmi ces hommes qui cultivent les arts utiles, et que le travail honore; parmi ces hommes qui partagent un gain journalier, amassé par un travail pénible, avec une femme que des groupes d'enfans entourent, que l'on a trouvé de véritables défenseurs, des hommes faits pour le soutien de la république.

« *Mon mari est mon unique soutien*, disoit une femme, *lui seul peut procurer la subsistance de sa famille : mais la patrie l'appelle ; qu'il parte, je me confie aux soins des Administrateurs du peuple, et je ne crains pas de manquer du nécessaire ; qu'il parte, qu'il extermine les monstres qui souillent la terre de la liberté, et qu'il revienne dans mes bras recueillir les fruits de sa gloire et l'amour de ses enfans* ».

C'est ainsi qu'après avoir parcouru tous les rangs, après avoir vu des pères présenter eux-mêmes leurs enfans, et les femmes presser leurs maris, que le représentant du peuple et les Administrateurs qui l'accompagnoient, se sont con-

f10a

vaincus que l'esprit du peuple Troyen est bon, qu'il aime véritablement la patrie, et qu'il n'attend qu'une constitution républicaine, pour jouir de toute sa gloire et goûter tout son bonheur.

Les inscriptions faites, les citoyens se sont retirés, en faisant retentir les airs des cris de VIVE LA RÉPUBLIQUE ! et de VIVE LA CONVENTION NATIONALE !

Le même jour, vers les quatre heures du soir, les Administrateurs des trois corps constitués, et le citoyen *Pointel*, député extraordinaire de la ville de Nantes, précédés de la compagnie des canonniers, accompagnés des officiers de la Garde nationale, et suivis des citoyens inscrits pour partir dans la Vendée, ont, au bruit des instrumens militaires, fait une marche civique dans les différentes rues de la ville, pour y exciter le zèle et le patriotisme des citoyens. Cette marche n'est rentrée qu'à la nuit ; l'ordre y a parfaitement régné, et par-tout les mêmes cris de VIVE LA RÉPUBLIQUE ! et VIVE LA CONVENTION ! s'y sont fait entendre.

Signé RAVERAT, *président ;* et GONTHIER, *secrétaire-général.*

Certifié conforme à la minute par les Président & Secrétaire soussignés.

RAVERAT et GONTHIER.

A Troyes, de l'imprimerie de SAINTON, Imprimeur du Département de l'Aube.